



REGLEMENT DES COMPETITIONS OFFICIELLES

Partie III – Championnat Foot à 8

(Version 12 – 11 décembre 2023)

Table des matières

III. FOOTBALL A 8	5
A. CHAMPIONNAT FEMININ Séniors F	5
Article 1 Organisation.....	5
Article 2 Qualification et participation aux rencontres	5
Article 3 Terrains	5
Article 4 Classement.....	5
Article 5 Accession – Descente.....	5
B. CHAMPIONNAT FEMININ U18 F	5
Article 6 Organisation.....	5
Article 7 Qualification et participation aux rencontres	6
Article 8 Terrains	6
Article 9 Classement.....	6
C. CHAMPIONNAT FEMININ U13 F - U15 F	6
Article 10 Organisation.....	6
Article 11 Qualification et participation aux rencontres	6
D. CHAMPIONNAT U13, U12 et FESTIFOOT	6
E. FOOTBALL D'ANIMATION U10-U11	7
Article 12 Organisation.....	7
Article 13 Déroulement des rencontres	7
Article 14 Participation des joueurs de catégorie inférieure.....	7
ANNEXE 1 : COMPETITIONS U13/U12	8
Préambule :	8
I - CHAMPIONNAT U13	8
Article 1 Organisation.....	8
a) Phase 1 dite de brassage :	8
b) Phase 2 :	8
c) Phase 3 :	9
Article 2 Engagements.....	9
Article 3 Règlement applicable.....	9
Article 4 Obligations des clubs et des dirigeants.....	9
Article 5 Organisation de la phase 1 dite de brassage	9
a) Groupe 1	9
b) Groupe 2	9
c) <i>Groupe 3</i>	9
d) Groupe « Plaisir ».....	10
Article 6 Déroulement de la Phase 1	10
a) Epreuve technique 1 : Jonglerie Statique (50, 50, 30)	10
b) Epreuve technique 2 : Conduite en relais chronométré avec frappe sur la Bâche de tir,	10
c) Epreuve technique 3 : Jonglerie en relais avec frappe sur la Bâche de tir,.....	10
d) Règle particulière de départage des équipes étant à la même place au classement de différentes poules:.....	10
Article 7 Organisation de la Phase 2.....	10
Article 8 Déroulement de la Phase 2	11
a) Niveau D1.....	11
b) Niveau D2.....	11
c) Niveau D3.....	11
Article 9 Organisation de la phase 3.....	11
Article 10 Déroulement de la Phase 3	11
Article 11 Attribution des points	11
Article 12 Déroulement de la Phase 1 dite de brassage.....	11
a) Groupe 1	11
b) Groupe 2	12
Article 13 Organisation de la Phase 2.....	12
Article 14 Déroulement de la Phase 2	12
a) Niveau D1.....	12
b) Niveau D2.....	12
c) Niveau D3.....	12

Article 15	Organisation phase 3	12
Article 16	Déroulement de la Phase 3	13
III - Dispositions communes		13
Article 17	Calendrier prévisionnel	13
Article 18	Particularités règlementaires	13
Article 19	13
IV - FESTIVAL FOOT U13 PITCH		16
Préambule		16
Article 20	Participation et qualification des joueurs et joueuses	16
Article 21	Organisation	16
Article 22	Déroulement de l'épreuve départementale	16
a)	Le Tour Préliminaire	16
b)	Le 1 ^{er} Tour	16
c)	Le 2nd Tour	16
d)	La Finale Départementale	17
e)	Décompte des points	17
f)	Calendrier Prévisionnel	17
Article 23	Particularités règlementaires	17
Article 24	Epreuves techniques	17
Article 25	17

III. FOOTBALL A 8

A. CHAMPIONNAT FEMININ Séniors F

Article 1 Organisation

Le District organise dans la catégorie Féminine Sénior un championnat par match aller seulement, en deux phases :

- Phase 1 : une division unique de brassage par des poules de 8 équipes maximum servant à déterminer les niveaux en phase 2.
- Phase 2 : un championnat Départemental 1 comprenant 1 poule de huit équipes
- Phase 2 : un championnat Départemental 2 comprenant 1 ou 2 poules de huit équipes

Dans le cas où la phase 2 est composée de plusieurs poules, des play-offs seront organisés pour l'attribution du titre de champion.

Les clubs sont autorisés à engager plusieurs équipes.

Par dérogation, l'engagement d'une équipe avant la phase deux du championnat Départemental 2 est autorisé.

La Commission de la Pratique Sportive est chargée, en collaboration avec l'administration du District de l'organisation et la gestion de ces compétitions.

Article 2 Qualification et participation aux rencontres

Les joueuses doivent détenir une licence « libre » dans la catégorie Sénior F, U19 F, U18 F et U17 F dans la limite de 3 dans les conditions de l'article 73.2 des Règlements Généraux de la FFF (autorisation médicale spécifique).

Les joueuses remplacées peuvent continuer à participer à la rencontre en qualité de remplaçantes, et à ce titre, revenir sur le terrain.

Article 3 Terrains

Les rencontres du championnat Sénior F à 8 se disputent sur des terrains classés niveau FootA8 par la F.F.F. dont les critères seront évalués par la CDTIS après visite des installations.

Article 4 Classement

Le classement est établi conformément aux dispositions de l'article 16 du Règlement des Compétitions Officielles.

Article 5 Accession – Descente

A la fin de la phase 1 de brassage les 8 meilleures équipes participeront au championnat Départemental 1 de la phase 2.

Les équipes qui ne se sont pas qualifiées pour le championnat Départemental 1 en fin de phase 1 participeront au championnat Départemental 2 de la phase 2.

B. CHAMPIONNAT FEMININ U18 F

Article 6 Organisation

Un championnat U18 F est organisé en deux phases selon les règles du foot à 8.

- Phase 1 : une division unique de brassage servant à déterminer les niveaux en phase 2 en matchs Aller/Retour si le nombre d'équipes engagées le permet.
- Phase 2 : un championnat Départemental 1 avec les meilleures équipes selon le classement des poules de brassage de la phase 1 en matchs Aller/Retour
- Phase 2 : un championnat Départemental 2 avec les équipes non qualifiées en D1 pour la phase 2 en matchs Aller/Retour

Dans le cas où la phase 2 est composée de plusieurs poules, des play-offs seront organisés pour l'attribution du titre de champion.

Les clubs sont autorisés à engager plusieurs équipes.

Par dérogation, l'engagement d'une équipe avant la phase deux du championnat D2 est autorisé.

La Commission de la Pratique Sportive est chargée, en collaboration avec l'administration du District de l'organisation et de la gestion de cette compétition.

Article 7 Qualification et participation aux rencontres

Les joueuses doivent détenir une licence « libre » dans la catégorie U18 F, U17 F, U16 F et U15 F dans la limite de 3 dans les conditions de l'article 73.2 des Règlements Généraux de la FFF (autorisation médicale spécifique).

Les joueuses remplacées peuvent continuer à participer à la rencontre en qualité de remplaçante et à ce titre revenir sur le terrain.

Article 8 Terrains

Les rencontres du championnat U18 F à 8 se disputent sur des terrains classés niveau FootA8 par la F.F.F. dont les critères seront évalués par la CDTIS après visite des installations.

Article 9 Classement

Le classement est établi conformément aux dispositions de l'article 16 du Règlement des Compétitions Officielles du District.

C. CHAMPIONNAT FEMININ U13 F - U15 F

Article 10 Organisation

Le District organise dans la catégorie jeunes Féminines un championnat U13F et U15F en deux phases par matchs aller simple ou matchs aller/retour si le nombre d'équipes est insuffisant.

- Phase 1 : une division unique de brassage servant à déterminer les niveaux en phase 2
- Phase 2 : un championnat Départemental 1 avec les meilleures équipes selon le classement des poules de brassage de la phase 1
- Phase 2 : un championnat Départemental 2 avec les équipes non qualifiées pour la phase 2 en Départemental 1

Dans le cas où la phase 2 est composée de plusieurs poules, des play-offs seront organisés pour l'attribution du titre de champion.

Les clubs sont autorisés à engager plusieurs équipes.

Par dérogation, l'engagement d'une équipe avant la phase deux du championnat Départemental 2 est autorisé.

La Commission de la Pratique sportive est chargée, en collaboration avec l'administration du District de l'organisation et la gestion de ces compétitions.

Article 11 Qualification et participation aux rencontres

- U15F : Les joueuses doivent détenir une licence « libre » dans la catégorie U15F, U14F et U13F dans la limite de 3 dans les conditions de l'article 73.2 des Règlements Généraux de la FFF (autorisation médicale spécifique).
- U13F : Les joueuses doivent détenir une licence « libre » dans la catégorie U13F, U12F, U11F dans la limite de 3 et dans les conditions de l'article 73.2 des Règlements Généraux de la FFF (autorisation médicale spécifique).

Les joueuses remplacées peuvent continuer à participer à la rencontre en qualité de remplaçantes, et à ce titre, revenir sur le terrain.

D. CHAMPIONNAT U13, U12 et FESTIFOOT

Voir détail [ANNEXE 3](#) et Livret d'accompagnement des U12 – U13 site du District)

E. FOOTBALL D'ANIMATION U10-U11

Article 12 Organisation

Pour cette catégorie U10 - U11, l'apprentissage du football doit être favorisé. Proposition de pratique :

- **U11 sur deux niveaux, sont autorisés à participer des joueurs U11, U10.**
- **U10 sur deux niveaux, sont autorisés à participer des joueurs U10 et 3 U9.**
- **U11-U10 dite « Plaisir » sur un niveau, sont autorisés à participer des joueurs U11, U10 et 3 U9.**

L'engagement sur les niveaux est libre lors de la phase 1, la Commission établira pour la phase 2, les niveaux et poules en fonction des résultats sportifs et des desideratas des clubs.

La Commission de la Pratique Sportive est chargée en collaboration avec l'administration du District de l'organisation et de la gestion de cette pratique en application de la Circulaire adoptée en Assemblée Générale.

Article 13 Déroulement des rencontres

Les rencontres de ces catégories, basées sous forme de plateaux de 3 ou 4 équipes, se déroulent **le samedi après-midi (le matin avec l'accord de l'ensemble des équipes du plateau)**. La saison se déroule en deux phases :

- 1ère phase : plateaux de niveaux et géographiques,
- 2ème phase : plateaux de niveaux.

Trois niveaux de rencontres sont recommandés pour la saison (Voir Livret d'accompagnement des U10 – U11 site du District).

En niveau 1, les clubs sont autorisés à engager au maximum, 2 équipes.

Les horaires doivent être communiqués par le club organisateur au plus tard le mardi à 12h pour le week-end qui suit, sous peine d'une sanction financière dont le montant sera fixé par le Comité de Direction du District. En cas d'alerte orange déclenchée ou en cours par Météo France le jour du plateau, tous les plateaux concernés de la catégorie sont systématiquement supprimés.

La feuille de plateau est renvoyée par le club organisateur au District dans les 24 heures qui suivent la date des rencontres.

Pour le football animation, U6-U11, la feuille de plateau pourra être scannée et transmise par email au service animation@herault.fff.fr

Article 14 Participation des joueurs de catégorie inférieure

Voir la pyramide des âges à l'[Annexe 1](#) du présent règlement.

ANNEXE 1 : COMPETITIONS U13/U12

Préambule :

La pratique U13 doit être avant tout un outil d'apprentissage et de progression du joueur tout au long de la saison. La saison est ponctuée principalement par deux moments, le championnat et le Festival Foot U13 Pitch.

Une pratique U12 est mise en place afin de permettre au club de travailler par génération et au District de pratiquer la montée générationnelle en faisant évoluer un certain nombre d'équipes directement au niveau 1 de la phase 2 de la saison suivante.

I - CHAMPIONNAT U13

Article 1 Organisation

Il est mis en place une compétition appelée une pratique CATEGORIE U13 en 3 phases qui se déroulent sur la saison sportive (voir schéma en fin de règlement).

a) Phase 1 dite de brassage :

3 groupes sont constitués :

Le premier groupe est constitué uniquement des 5 équipes ayant évolué en U12 au niveau Interdistrict et les 7 meilleures équipes U12 du niveau 1 de la saison 2022-2023. Les engagements doivent être enregistrés avant la date limite du 8 septembre 2023 et l'éducateur doit avoir assisté à la réunion du permis de conduire une équipe U13(U12). Ces 12 équipes évolueront au niveau D1 de la phase 2.

Le second groupe est constitué uniquement d'équipes dites « 1 » de clubs engagées avant la date limite du 8 septembre 2023. Les 32 équipes de ce groupe jouent pour participer à un des deux niveaux (niveau D1 et niveau D2) de la phase 2. Ce groupe est limité aux 32 premières équipes engagées.

Le troisième groupe est constitué des équipes qui s'engagent avant le 15 septembre 2023. Les équipes de ce groupe jouent pour participer aux niveaux D2 ou D3 de la phase 2.

Une pratique dite « Plaisir » pour les équipes des clubs ne désirant pas faire une pratique compétitive. Des plateaux seront organisés par la Commission.

Les éducateurs doivent assister à une réunion du permis de conduire une équipe U13(U12) pour les équipes désirant évoluer au niveau D1, D2 et D3 de la phase 2. Elles seront organisées en soirée, les jours de semaine de fin août à mi-septembre.

La Commission, afin d'avoir des plateaux à 4, peut compléter le groupe 2, avec une équipe engagée après la date d'engagement. Une liste de ces équipes sera publiée le 21 septembre 2023 au plus tard.

Pratique :

Cette phase brassage se déroule sous la forme de plateaux à quatre équipes, deux matchs de 30 mn par équipe (2x15mn avec pause coaching de 2mn) et une épreuve technique **avant chaque début de plateau**. Chaque journée débute par une épreuve technique différente qui attribue des points au classement final.

Toute organisation de plateaux non conforme, entraînera une disqualification de l'ensemble des équipes du plateau pour l'accession en D1 ou D2.

b) Phase 2 :

Le championnat phase 1 est constitué de 3 niveaux :

- Départemental 1 : 4 poules de 6
- Départemental 2 : 8 poules de 6
- Départemental 3 : 9 poules de 6

Pratique :

Pour cette phase, les rencontres se déroulent sous la forme d'un match unique de 2 fois 30 mn, avec pause coaching.

c) Phase 3 :

Le championnat phase 3 est constitué de 4 niveaux :

- Niveau Territorial : 2 poules de 10
- Départemental 1 : 3 poules de 10
- Départemental 2 : 4 poules de 10
- Départemental 3 : X poules de 10

Pratique :

Pour cette phase, les rencontres se déroulent sous la forme d'un match unique de 2 fois 30 mn, avec pause coaching.

Un défi technique pour tous les niveaux est mis en place avant la rencontre qui permettra d'attribuer 1 ou 0 point.

Le classement pour la phase 3 tiendra compte des points obtenus lors des défis. En cas d'égalité au classement général, les équipes seront départagées par les résultats de la rencontre les ayant opposés puis par les points obtenus lors des défis.

Article 2 Engagements

Cette compétition est ouverte aux clubs affiliés FFF et aux joueurs licenciés FFF régulièrement engagés.

Article 3 Règlement applicable

Les Lois du Jeu du football à effectif réduit (circulaire F.F.F. du 09 février 2013) s'appliquent à cette pratique U13 (Notamment l'arbitrage à la touche par les joueurs remplaçants).

Article 4 Obligations des clubs et des dirigeants

L'Encadrement Technique des équipes inscrites doit participer à une réunion de validation et d'information dénommée « Permis de Conduire une équipe U13(U12) » dont les dates sont fixées par le District De l'Hérault de Football. En cas de non-participation à cette réunion de l'Encadrement responsable, l'équipe concernée ne peut accéder au Niveau D1 de la phase 2 si son classement sportif le lui permet.

Pour la phase 3, les équipes évoluant au niveau D1 doivent avoir un éducateur titulaire, au minimum, du module U13 ou CFF2 **ou CFI U11-U13 ou coach Jeune** et d'un dirigeant à chaque rencontre.

Tout changement d'éducateur doit être notifié au District.

En cas de non-conformité aux dispositions ci-dessus, l'équipe ne peut pas accéder au niveau Territoire et D1 et chaque match sera donné perdu par pénalité.

Pour la phase 2 et la phase 3, l'utilisation de la FMI sera obligatoire

Article 5 Organisation de la phase 1 dite de brassage

a) Groupe 1

Toutes les équipes de ce groupe sont qualifiées pour le niveau D1 de la phase 2

b) Groupe 2

Le second groupe est constitué **uniquement** des équipes dites « 1 » des clubs engagées avant la date limite du 8 septembre 2023. Les équipes de ce groupe jouent pour participer à un des deux niveaux (niveau D1 et niveau D2) de la phase 2. Ce groupe est limité aux 32 premières équipes engagées dont l'éducateur a assisté à la réunion du permis de conduire une équipe U13(U12).

Les équipes en fonction de leur classement peuvent accéder à un des deux niveaux de la phase 2.

- 12 équipes accéderont au niveau D1 de la phase 2
- 12 équipes accéderont au niveau D2 de la phase 2
- 8 équipes accéderont au niveau D3 de la phase 2.

Il est organisé sous forme de plateau à 4 avec 2 rencontres de 30mn, ce sont les points des épreuves techniques acquis lors des 3 premières journées qui départagent les équipes en cas d'égalité au classement.

c) Groupe 3

Le troisième groupe est constitué des équipes qui s'engagent avant le 15 septembre 2023. Les équipes de ce groupe jouent pour participer aux niveaux D2 ou D3 de la phase 2.

Les équipes en fonction de leur classement peuvent accéder à un des deux niveaux de la phase 2.

36 équipes accéderont au niveau D2 de la phase 2.

Les autres équipes accéderont au niveau D3 de la phase 2.

Il est organisé sous forme de plateau à 4 avec 2 rencontres de 30mn, ce sont les points des épreuves techniques acquis lors des 3 premières journées qui départagent les équipes en cas d'égalité au classement. Les équipes engagées après la date d'engagement, joueront au niveau D3 lors de la phase 2.

Des plateaux amicaux sont organisés pour faire jouer ces dernières équipes dans l'attente de la phase 2.

d) Groupe « Plaisir »

Pratique adaptée aux équipes ne désirant pas faire de pratique de type compétition.

Des plateaux seront organisés pour la phase 1 et la phase 2.

Article 6 Déroulement de la Phase 1

Cette phase pré-sélective se déroule sous la forme de plateaux à 4 équipes, 2 matchs de 30 mn (2x15mn avec pause coaching de 2mn) par équipe et une épreuve technique **avant chaque début de plateau**. Chaque journée débute par une épreuve technique différente qui attribue des points au classement final.

Journée 1	Journée 2	Journée 3
Epreuve technique 1	Epreuve technique 2	Epreuve technique 3
A - B	A - D	A - C
C - D	C - B	B - D
A - C	A - B	A - D
B - D	C - D	C - B

Les épreuves techniques permettent d'obtenir 4, 3, 2 ou 1 point(s) en fonction du classement obtenu pour l'épreuve.

Les fiches descriptives des épreuves seront mises en ligne avant la fin du mois d'août.

a) Epreuve technique 1 : Jonglerie Statique (50, 50, 30)

Exemple de déroulement : les joueurs de A comptent pour les joueurs de B puis on inverse, Le dirigeant de A note les résultats de B et le dirigeant de B note les résultats de A.

On fait un classement des équipes qui ont obtenu le meilleur score (sur 10 joueurs).

b) Epreuve technique 2 : Conduite en relais chronométré avec frappe sur la Bâche de tir,

Exemple de déroulement : les joueurs A passent, le dirigeant de C chronomètre, D note, B libère les joueurs. On fait un classement des équipes qui ont obtenu le meilleur temps, si l'équipe a moins de 12 joueurs, on complète en repartant du n°1.

c) Epreuve technique 3 : Jonglerie en relais avec frappe sur la Bâche de tir,

Exemple de déroulement : les joueurs A passent, le dirigeant de C chronomètre, D note, B libère les joueurs. On fait un classement des équipes qui ont obtenu le meilleur temps, si l'équipe a moins de 12 joueurs, on complète en repartant du n°1.

d) Règle particulière de départage des équipes étant à la même place au classement de différentes poules:

1. Les points obtenus lors des rencontres
2. Les points obtenus lors des épreuves techniques
3. La différence de buts
4. Le nombre de buts marqués
5. Le nombre de buts encaissés.

Article 7 Organisation de la Phase 2

Composition :

- U13 D1, 4 poules de 6.
- U13 D2, 8 poules de 6.
- U13 D3, X poules de 6.

Le nombre maximum d'équipes par club est fixé à un en D1.

Article 8 Déroulement de la Phase 2

Pour cette phase, les rencontres se déroulent sous la forme d'un match unique de 2 fois 30 mn, avec pause coaching.

a) Niveau D1

A l'issue de cette phase les 2 meilleures équipes de chaque poule et la meilleure équipe classée seconde, intègrent le niveau Territorial de la phase 3.

Les autres équipes de chaque poule intègrent le niveau D1 de la phase 3.

b) Niveau D2

A l'issue de cette phase, les équipes classées premières de chaque poule (8) et les 7 meilleures équipes classées seconde intègrent le niveau D1 de la phase 3.

La dernière équipe de chaque poule (8) intègre le niveau D3 de la phase 3.

Les autres équipes (25) intègrent le niveau D2 de la phase 3.

c) Niveau D3

A l'issue de cette phase, les 15 meilleures équipes intègrent le niveau D2 de la phase 3.

Les autres équipes intègrent le niveau D3 de la phase 3.

Article 9 Organisation de la phase 3

Composition :

- U13 Territorial, 2 poules de 10
- U13 D1, 3 poules de 10
- U13 D2 4 poules de 10
- U13 D3 X poules de 10

Le nombre maximum d'équipe par club est fixé à 1 pour le niveau D1.

Article 10 Déroulement de la Phase 3

Pour cette phase, les rencontres se déroulent sous la forme d'un match unique de 2 fois 30 mn, avec pause coaching.

Article 11 Attribution des points

- Match gagné 3 pts
- Match nul 1 pt
- Match perdu 0pt
- Forfait ou pénalité -1pt
- Epreuve technique non réalisée : -1 pt
- Educateur qui n'a pas participé à la réunion permis de conduire une équipe U13 : match perdu par pénalité.

II - CHAMPIONNAT U12

Cette compétition n'est autorisée que pour les joueurs de la catégorie U12 avec possibilité d'avoir 3 joueurs U11 maximum. (Voir schéma de l'organisation en fin de règlement).

Article 12 Déroulement de la Phase 1 dite de brassage

a) Groupe 1

Le premier groupe est constitué uniquement d'équipes dites « 1 » de clubs engagées avant la date limite du 8 septembre 2023. Les équipes de ce groupe jouent pour participer à un des niveaux de la phase 2.

Ce groupe est limité aux 64 premières équipes engagées dont l'éducateur a assisté à la réunion du permis de conduire une équipe U13/U12. **Si le nombre d'équipes engagées est insuffisant, il sera complété par les équipes 2 des clubs, mais celles-ci ne pourront pas participer au niveau 1 de la phase 2.**

La Commission, afin d'avoir des plateaux à 4, peut compléter le groupe 1, avec une équipe engagée après la date d'engagement. Une liste de ces équipes sera publiée le 21 septembre 2023 au plus tard.

Les équipes en fonction de leur classement peuvent accéder à un des deux niveaux de la phase 2.

- 24 équipes accéderont au niveau D1 de la phase 2
- 24 équipes accéderont au niveau D2 de la phase 2
- 16 équipes accéderont au niveau D3 de la phase 2

Il est organisé sous forme de plateau à 4 avec 2 rencontres de 30mn avec pause coaching, ce sont les points des épreuves techniques acquis lors des 3 premières journées qui départagent les équipes en cas d'égalité au classement.

Dans le cas où deux équipes d'un même club sont en capacité d'accéder en D1, seule l'équipe hiérarchiquement supérieure (Exemple : U12-1, U12-2, ...) pourra accéder au niveau D1

b) Groupe 2

Le second groupe est constitué des équipes qui s'engagent avant le 15 septembre 2023. Les équipes de ce groupe jouent pour participer aux niveaux D2 ou D3 de la phase 2.

Les équipes en fonction de leur classement peuvent accéder à un des deux niveaux de la phase 2.

- 12 équipes accéderont au niveau D2 de la phase 2
- Les autres évolueront au niveau D3 de la phase 2

Cette phase pré-sélective se déroule sous la forme de plateaux à quatre équipes, deux matchs de 30 mn (2x15mn avec pause coaching de 2mn) par équipe et une épreuve technique avant chaque début de plateau. Chaque journée débute par une épreuve technique différente qui attribue des points au classement final.

Toute organisation de plateaux non conforme, entraînera une disqualification de l'ensemble des équipes du plateau pour l'accession en D1 ou D2.

Les équipes engagées après la date d'engagement, joueront au niveau D3 lors de la phase 2.

Article 13 Organisation de la Phase 2

Composition :

- U12 D1, 4 poules de 6
- U12 D2, 6 poules de 6
- U12 D3, X poules de 6

Le nombre maximum d'équipes par club est fixé à un en niveau D1.

Article 14 Déroulement de la Phase 2

Pour cette phase, les rencontres se déroulent sous la forme d'un match unique de 2 fois 30 mn, avec pause coaching.

a) Niveau D1

A l'issue de cette phase, les 5 meilleures équipes intègrent le niveau Territorial de la phase 3.

Les autres équipes intègrent le niveau D1 de la phase 3.

b) Niveau D2

A l'issue de cette phase, les 11 meilleures équipes intègrent le niveau D1 de la phase 3.

- Les 6 dernières équipes intègrent le niveau D3 de la phase 3
- Les équipes restantes intègrent le niveau D2 de la phase 3

c) Niveau D3

A l'issue de cette phase, les 11 meilleures équipes intègrent le niveau D2 de la phase 3.

Les autres équipes intègrent le niveau D3 de la phase 3.

Article 15 Organisation phase 3

- U12 Territorial, 5 équipes
- U12 D1, 3 poules de 10
- U12 D2, 3 poules de 10
- U12 D3, X poules de 10

Le nombre maximum d'équipe par club est fixé à un pour le niveau D1.

Article 16 Déroulement de la Phase 3

Pour cette phase, les rencontres se déroulent sous la forme d'un match unique de 2 fois 30 mn, avec pause coaching. A la fin de cette phase, les équipes les mieux classées sont qualifiées automatiquement pour le niveau D1 catégorie U13 sans passer par la phase de brassage la saison suivante.

III - Dispositions communes

Article 17 Calendrier prévisionnel

- Phase 1 : 23/09 ; 30/09 ; 7/10
- Phase 2 : 11/11 au 16/12, la commission pourra utiliser le mercredi après-midi pour faire jouer les matchs en retard
- Phase 3 : 20
- /01 au 01/06
- Le calendrier général définitif sera diffusé dès que possible sur le site internet du District (catégorie « compétitions - plateaux »).

Article 18 Particularités règlementaires

- **Lors des différentes phases, toute équipe dont l'encadrement a été sanctionné (commission de discipline) sera rétrogradée au niveau D3 à l'issue de la phase en cours.**
- Toute équipe qui arrive après le début du coup d'envoi est déclarée forfait si 15 minutes après l'heure fixée pour le match elle ne présente pas au moins sept joueurs. (Article 159 des Règlements Généraux de la F.F.F.). De plus, en phase de brassage, elle est déclarée forfait pour toutes les rencontres du plateau.
- Tous les joueurs et joueuses doivent être régulièrement licenciés pour la saison en cours.
- Les clubs ont la possibilité de faire jouer au maximum 4 licenciés mutés par équipe, dont 1 hors période normale.

Article 19

La Commission de la Pratique Sportive est chargée du suivi de cette compétition et peut prendre toutes les décisions incombant à ses prérogatives pour assurer le bon déroulement de celle-ci.

Schéma de l'organisation de la saison 2023/2024 pour les U13

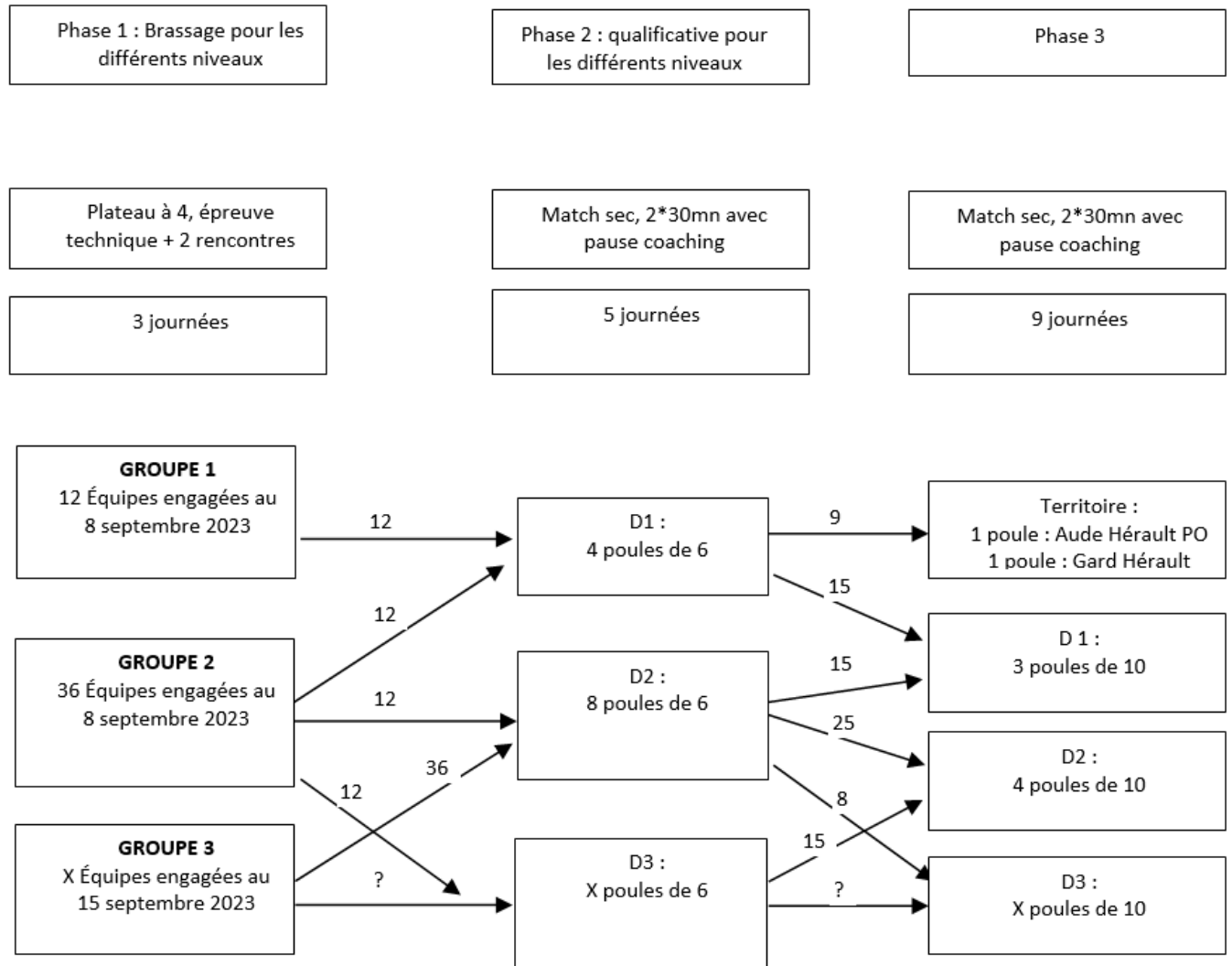
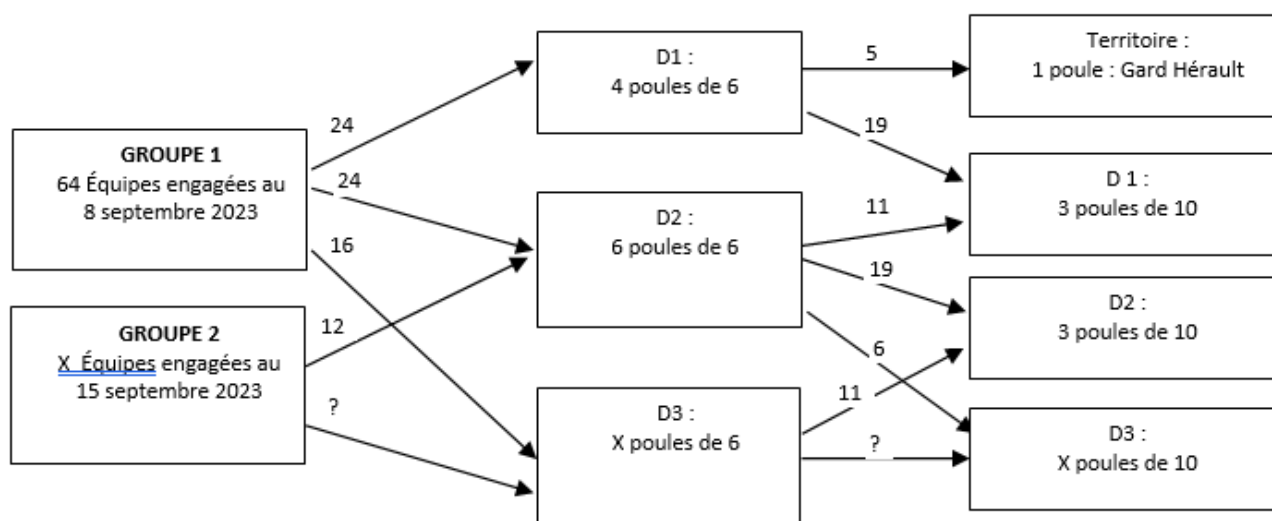
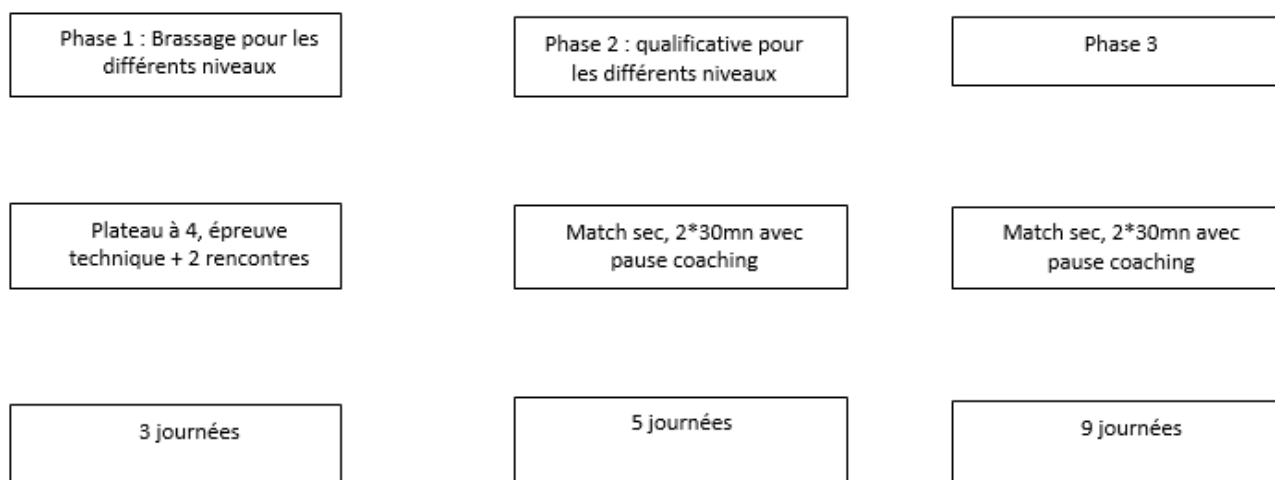


Schéma de l'organisation de la saison 2023/2024 pour les U12



IV - FESTIVAL FOOT U13 PITCH

Préambule

Le FESTIVAL FOOT U13 PITCH est une manifestation nationale dont les dates et le règlement sont définis par la F.F.F. et la Ligue du Football Amateur. Ce festival vise à associer l'éducatif et le sportif, il concerne d'une part les **équipes féminines** et d'autre part les **équipes masculines**.

Une compétition spécifique U12 sous le même format que celle du FESTIVAL FOOT U13, appelée **Challenge FRANCOIS LANOT** sera organisée au niveau départemental avec un rassemblement final à 8 équipes en fin de saison.

Article 20 Participation et qualification des joueurs et joueuses

Les ententes sont autorisées et doivent être déclarées puis validées en début de saison par le Comité de Direction du District.

Les joueurs et joueuses ne peuvent participer au Festival Foot U13 Pitch que pour un seul club ou entente dans la même saison.

Catégories d'âge autorisées :

- Filles, U13 F, U12 F et U11 F dans la limite de 3
- Garçons, U13, U12 et U11 dans la limite de 3

La mixité est autorisée pour les filles (y compris U14 F) dans les équipes U13 garçons.

Les clubs ont la possibilité de faire jouer au maximum 4 licenciés mutés par équipe, dont 1 hors période normale.

Tous les joueurs et joueuses doivent être régulièrement licenciés pour la saison en cours.

Article 21 Organisation

Il est mis en place une compétition appelée FESTIVAL FOOT et CHALLENGE (un tour préliminaire suivi de deux tours) qui se déroule sur la saison Sportive.

Les équipes non qualifiées après chaque tour du Festifoot sont reversées dans le CHALLENGE U13 ou U12.

Seize équipes de clubs différents participeront aux finales.

Toutes les équipes engagées en championnat participent à cette épreuve.

L'organisation du 2^{ème} tour du Festifoot U13 et U12 sera ouverte aux dirigeants des clubs.

Pour la constitution des plateaux, il sera constitué des chapeaux à partir des équipes qualifiées :

- Chapeau 1 : 16 équipes ayant évolué au plus haut niveau (Territoire et D1) avec prise en compte du classement au jour du tirage
- Chapeau 2 : les autres équipes de D1 et de D2 pour atteindre le nombre de 16
- Chapeau 3 : les 32 autres équipes qualifiées.

Article 22 Déroulement de l'épreuve départementale

a) *Le Tour Préliminaire*

Il permet de ramener le nombre d'équipe U13 à 128. Plusieurs plateaux seront organisés, les équipes effectueront 3 matchs de 20 mn, il y aura 2 qualifiés par plateau. En cas d'égalité au classement, pour départager on prend en compte d'abord le match qui les a opposés et ensuite la meilleure attaque puis la meilleure défense.

b) *Le 1^{er} Tour*

Il permet de ramener le nombre d'équipe U13 ou U12 à 64 équipes et le nombre d'équipes U13F à 16 équipes. Trente-deux (32) plateaux seront organisés (8 pour les féminines) , les équipes effectueront 3 matchs de 20 mn (2 matchs pour les plateaux à 3) et une épreuve technique qui permettra d'obtenir 4, 3, 2 ou 1 point(s) en fonction du classement à l'épreuve technique. Le classement sera obtenu en additionnant les points des rencontres et ceux de l'épreuve technique. En cas d'égalité au classement, ce sont les points obtenus à l'épreuve technique qui départagent. Il y aura 2 qualifiés par plateau.

c) *Le 2nd Tour*

Il permet de ramener le nombre d'équipe U13 ou U12 à 16 équipes et les U13F à 8 équipes. Seize (16) plateaux seront organisés (4 pour les U13F). Les équipes effectueront 3 matchs de 20 mn et une épreuve

technique qui permettra d'obtenir 4, 3, 2 ou 1 point(s) en fonction du classement à l'épreuve technique. Le classement sera obtenu en additionnant les points des rencontres et ceux de l'épreuve technique, en cas d'égalité au classement, ce sont les points obtenus à l'épreuve technique qui départagent. Il y aura 1 qualifié par plateau.

d) La Finale Départementale

Elle regroupe 16 équipes garçons de clubs différents et 8 équipes filles (avec maximum de 2 équipes par club) et se déroulera sur une journée. Les joueurs effectueront 5 épreuves :

- Matchs selon la formule échiquier avec protocole d'avant et après match
- les quizz du PEF (2)
- les défis techniques (2)

Un classement final prenant en compte les cinq épreuves ci-dessus désignera les équipes du District qui participeront à la finale Régionale.

A chaque tour les équipes éliminées du Festival Foot sont reversées sur des challenges. Les meilleures équipes des challenges se retrouveront lors de rassemblement à 8 équipes qui seront organisés en fin de saison.

e) Décompte des points

- Match gagné 3 pts
- Match nul 1 pt
- Match perdu 0 pt
- Forfait ou pénalité : -1 pt

f) Calendrier Prévisionnel

- Tour Préliminaire U13 et U12 : 14 octobre 2023
- 1er Tour : U13F 16/12/2023, U13 Garçons 13 Janvier 2024
- 2ème Tour : 2 mars 2024
- Finale Départementale : 6/7 avril 2024
- Finale Challenge U13 et Finale Challenge François LANOT 4/5 mai 2024
- Finale Régionale : 4/5 mai 2024
- Finale Nationale : 8/9 juin 2024

Article 23 Particularités règlementaires

Les Lois du Jeu du football à effectif réduit (circulaire F.F.F. du 09 février 2013) s'appliquent à cette pratique U13. (Notamment l'arbitrage à la touche par les joueurs remplaçants sous forme de rotation à chaque période de jeu).

Toute équipe qui arrive après le début du coup d'envoi (horaire du plateau) sera considéré comme forfait pour toutes les rencontres du plateau et les autres équipes se verront attribuer 3 points. Tout joueur ou joueuse exclu lors d'une rencontre ne pourra pas participer à la rencontre suivante.

Pour la finale départementale les litiges, réclamations et suites disciplinaires sont examinés par la Commission de la Pratique Sportive. Les décisions prises sont sans appel.

Lors des différents tours du Festival Foot ou du Challenge, sur la feuille de match (plateau) ne pourront participer plus de 3 joueurs ayant participé au plateau du tour précédent avec l'équipe supérieure hiérarchiquement (Exemple : U13-1, U13-2, ...).

Article 24 Epreuves techniques

Toutes les épreuves techniques se feront avant les rencontres. Toute épreuve non effectuée par une équipe entraîne sa disqualification du plateau.

Si les feuilles d'évaluations ne sont pas disponibles, il sera possible d'utiliser une feuille de papier blanc.

Si un ou plusieurs éducateurs ne permettent pas à leur équipe de réaliser cette épreuve, les autres éducateurs peuvent s'organiser pour la réaliser.

Article 25

La Commission de la Pratique Sportive est chargée du suivi de cette compétition et peut prendre toutes les décisions incombant à ses prérogatives pour assurer le bon déroulement de celle-ci.

Organisation du Festifoot : voir tableaux ci-dessous

Schéma de l'organisation de la saison 2023/2024 pour les U13

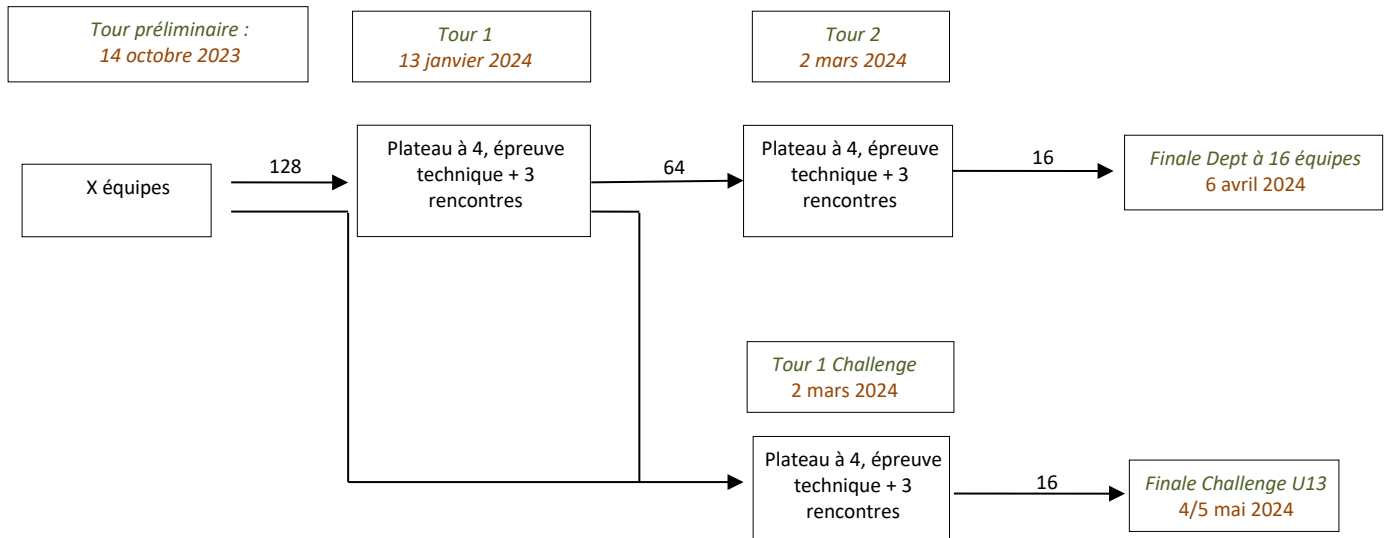


Schéma de l'organisation de la saison 2023/2024 pour les U12

CHALLENGE FRANCOIS LANOT

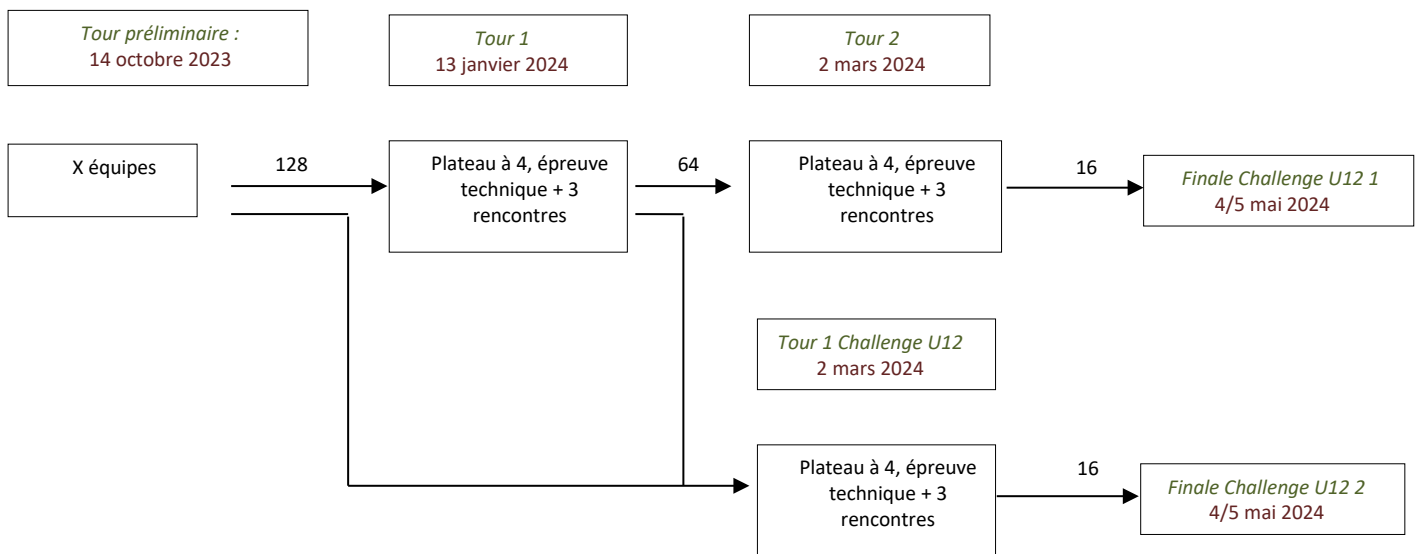


Schéma de l'organisation de la saison 2023/2024 pour les U13F

